



EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juillet 2020

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

DELIBERATION N°31 - 2020

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres votants	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Date de la convocation :
20 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt quatre du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Etaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Yves CHALAVAN, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, , Noël THOMAS, Mélanie HENARD, Bernard JEAN, Sabine BOUICHET, Carolyn TOCHON formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Sophie BODIER à Mélanie HENARD ; Laurent LAMOTTE à Jean COYE ; Michel PUECH à Michel GOURLIA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

Objet Approbation de la convention d'objectif à passer avec l'office du tourisme

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention d'objectifs du Massif des Costes jointe en annexe et sur la subvention annuelle d'un montant de 2 634 €. (3 € x 878 habitants)

Entendu l'exposé de son rapporteur
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres

APPROUVE la convention d'objectifs jointe en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

ACCORDE pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 2 634 € (3 € x 878 habitants).

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence

LA BARBEN, le 27 juillet 2020

Le Maire

Franck SANTOS



[Handwritten signature of Franck Santos]

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27/07/2020
de la publication/notification le 27/07/2020

Fait à La Barben, le 27 /07/2020

Le Maire
Franck SANTOS

D31-2020